

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 33

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Amicale du Nid, Exercice 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048**

PRESENTATION

L'Amicale du Nid est une association loi 1901 dont le siège social est situé au 21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris. Elle a pour objet « l'accueil et l'accompagnement des personnes connaissant ou ayant connu la prostitution ». Elle a été créée à Paris en 1946. Depuis 2012, l'action en direction du public des mineurs a été intégrée dans le projet associatif de l'Amicale du Nid nationale.

Dans notre département, le Comité territorial de l'association des Bouches-du-Rhône, présidé par Madame Geneviève DUCHE dispose d'une antenne située 60 boulevard Baille, 13006 Marseille.

Depuis 2002 le Département soutient l'Amicale du Nid pour ses actions de protection de l'enfance.

Elles se répartissent en deux directions :

- Une action d'information et de sensibilisation « Osons en parler » envers les publics concernés y compris les personnels des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) mais également les travailleurs sociaux des maisons départementales de la solidarité (MDS) et des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF), aux éducateurs de la prévention spécialisée ainsi qu'aux salariés des associations gérant des centres sociaux ou des espaces santé jeunes et qui a pour sujet la question prostitutionnelle.

Cette démarche impulsée à titre expérimental il y a quelques années a permis la formation d'un grand nombre de personnes, et trouve aujourd'hui un mode de fonctionnement pérenne qui permet de limiter et rationaliser le coût de cette action.

- Une action de protection des mineurs en situation de prostitution qui comprend l'accompagnement de ceux-ci repérés par l'Aide sociale à l'Enfance.

Cette action consiste en un accompagnement des jeunes filles ou des jeunes garçons mineurs en situation de prostitution repérés par l'ASE vers des alternatives à la prostitution. L'intervention de l'Amicale du Nid s'inscrit dans le cadre d'une coordination d'acteurs mise en place par l'ASE et spécifique à chaque situation.

Ainsi, les ressources apportées par l'Amicale du Nid permettent de :

- Poser un diagnostic
- Prévenir et informer les mineurs des différents visages des réseaux d'exploitation
- Parler de la santé, du test VIH
- Aller à la rencontre du jeune...

Pour réaliser ces actions l'Amicale du Nid sollicite le Département pour l'amplification de l'accompagnement social et éducatif de ces mineurs dont le nombre croit de manière significative.

Pour l'année 2017 l'association propose :

- le renouvellement de l'action de sensibilisation et de formation à la question prostitutionnelle « Osons en parler »

L'association sollicite une participation financière du Département, seul financeur de cette action, d'un montant de 9 900 € pour le renouvellement et le développement des actions précitées et la mise en place d'ateliers thématiques.

Le montant proposé est de 5000 € en raison d'une rationalisation du fonctionnement de cette action.

- L'augmentation de l'action « protection des mineurs en situation de prostitution »

Pour ce projet, une aide complémentaire est sollicitée auprès du Département, seul financeur de cette action, d'un montant de 71 500 € par l'association dont le but est de rencontrer 30 mineurs en situation de prostitution et de pouvoir en accompagner 20, la plupart hébergés en foyer.

Le montant proposé est de 35 000 € en augmentation de 15 000 € par rapport à la subvention 2016 en raison d'un accroissement du nombre de mineurs concernés.

Dans le cadre des missions définies par le code de l'action sociale et des familles, je vous propose d'attribuer à l'Amicale du Nid une subvention de fonctionnement d'un montant global de 40 000 €, qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

CONCLUSION

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 40 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir ;

- fixer à 40 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Amicale du Nid au titre de l'exercice 2017 pour ses actions de prévention ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

